



Conditions générales de l'abonnement Zelus

Version du 26 octobre 2026. Applicables aux commandes passées en ligne.

1 Prestataire

RASPO Frédéric EI (entrepreneur individuel, micro-entreprise), nom commercial NikaIA Automations, 72 avenue de l'Arbre Inférieur, 06000 Nice, France. SIREN 984 258 087, SIRET 984 258 087 00019, immatriculé au Registre national des entreprises. E-mail : contact@nikaia-automations.com · Téléphone : +33 6 19 25 19 02 · Site : www.nikaia-automations.com. TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

2 Objet

NikaIA Automations installe et met à disposition du client l'outil Zelus, utilisé depuis Telegram™ et depuis un tableau de bord en ligne, selon la formule et les options choisies lors de la commande. Zelus est un service standard : les améliorations ajoutées pour tous les clients sont incluses ; le développement sur mesure n'en fait pas partie et fait l'objet d'un devis séparé.

3 Commande

La commande se passe en ligne sur la page Zelus du site de NikaIA Automations. Le client choisit sa formule et ses options, renseigne son entreprise, accepte les présentes conditions et l'accord de traitement des données, puis règle la mise en place sur la page de paiement sécurisée de Stripe, qui enregistre aussi son moyen de paiement pour l'abonnement. La commande est ferme dès ce règlement. NikaIA envoie la confirmation et la facture par e-mail. Les conditions applicables sont celles en vigueur le jour de la commande ; leur version datée est accessible par un lien sur la facture de mise en place envoyée par e-mail, et conservée par NikaIA. Les parties, toutes deux professionnelles, conviennent que la commande est formée par l'acceptation des

conditions et le règlement sur la page de paiement, sans autre formalité (art. 1127-3 du Code civil).

4 Mise en place

La mise en place, indissociable de l'abonnement, se règle en une fois à la commande (990 €). Elle comprend l'installation et 2 heures de formation. L'installation est faite sous 7 jours après le règlement de la mise en place et la réception du questionnaire de l'entreprise et du fichier du catalogue et des clients ; tout retard dans leur envoi décale d'autant la mise en service, dans la limite prévue à l'article 5. Si NikalA ne réalise pas la mise en service dans les 30 jours qui suivent la réception de toutes ces informations, le client peut annuler sa commande par e-mail et la mise en place lui est remboursée. Une fois la mise en service faite, les 990 € restent acquis à NikalA si l'abonnement s'arrête ensuite, car ils couvrent le temps d'installation.

5 Mise en service et début de l'abonnement

La mise en service a lieu une fois Zelus installé et la formation faite. NikalA la confirme au client par e-mail, avec la date de son premier prélèvement. L'abonnement démarre le 1er du mois qui suit la mise en service. Aucun abonnement n'est prélevé avant que NikalA ait confirmé la mise en service. Si le client n'a pas transmis toutes ses informations 30 jours après la commande, NikalA réalise la mise en service avec les éléments dont elle dispose et la confirme au client par e-mail ; l'abonnement démarre alors le 1er du mois qui suit, et la mise en place reste acquise à NikalA.

6 Durée et résiliation par le client

Abonnement sans engagement. Il se résilie par simple e-mail à contact@nikaia-automations.com. La résiliation prend effet à la fin du mois en cours ; un mois commencé est dû. En paiement annuel, l'abonnement est payé pour douze mois et se renouvelle automatiquement à sa date anniversaire, sauf résiliation avant cette date ; NikalA rappelle la date de renouvellement par e-mail un mois avant. Une résiliation en cours d'année prend effet à la fin de l'année payée, sans remboursement.

7 Résiliation par NikalA

NikalA peut résilier l'abonnement par e-mail avec un préavis de trois mois, notamment en cas d'arrêt du service Zelus ; les sommes payées d'avance pour la période non servie sont alors remboursées. Elle peut aussi le résilier sans préavis si un impayé n'est pas régularisé 30 jours après la suspension du service, ou en cas d'usage frauduleux

ou contraire à la loi. Dans tous les cas, le client reçoit l'export de ses données prévu à l'article 11.

8 Paiement et retard

La mise en place est payable à la commande. L'abonnement est payable d'avance, au début de chaque période (mois ou année, selon le choix fait à la commande), par prélèvement SEPA ou carte via Stripe ; à l'année, 10 mois sont payés pour 12. En cas d'impayé : une relance, puis suspension du service au bout de 15 jours ; les données sont conservées pendant la suspension. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le lendemain de l'échéance et sans qu'un rappel soit nécessaire, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

9 Prix

Les prix sont ceux de la grille publiée sur la page Zelus le jour de la commande ; ils figurent dans le récapitulatif de paiement et sur la facture. Les prix sont exprimés hors taxes. Tant que NikalA bénéficie de la franchise en base de TVA, aucune TVA n'est facturée (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) : le prix hors taxes est le prix payé. Si NikalA devient redevable de la TVA, celle-ci s'ajoute aux prix hors taxes, au taux en vigueur, à compter de la date où elle est due ; NikalA prévient le client par e-mail dès qu'elle le sait, et le client peut alors résilier à la fin de sa période en cours. Toute autre évolution de prix est annoncée par e-mail 2 mois à l'avance ; le client peut résilier avant son entrée en vigueur. En paiement annuel, un nouveau prix s'applique à partir de l'année suivante. Les prix du fondateur suivent les conditions particulières de l'offre fondateurs.

10 Utilisateurs et usage

Devis et factures en nombre illimité ; rapports rédigés par l'intelligence artificielle en usage normal. Jusqu'à 2 utilisateurs sont compris dès la mise en service, chacun avec son propre compte Telegram sur le bot de l'entreprise. Avec l'application Zelus (à venir), un compte de lecture sera offert au comptable du client, et chaque utilisateur au-delà de 2 coûtera 19 € par mois. Ce prix peut évoluer avec un préavis de 2 mois par e-mail, y compris pour un fondateur.

11 Données

Les données (clients, devis, factures, photos) appartiennent au client ; les documents PDF sont rangés dans son propre Google™ Drive. À la fin de l'abonnement, quelle qu'en soit la cause, il reçoit l'export de ses données dans un fichier (Excel ou CSV) ; elles sont supprimées 30 jours après son départ. NikalA agit en sous-traitant au sens du RGPD (art. 28) ; l'accord de traitement des données ci-dessous, accepté lors de la commande, en fixe les conditions et la liste des prestataires. Le serveur principal est dans l'Union européenne ; certains prestataires sont situés hors de l'Union, dans les conditions décrites par cet accord.

12 Propriété et droit d'utilisation

Zelus (logiciel, automatisations, modèles de documents, structure de la base de données) reste la propriété de NikalA. Le client en reçoit, pendant l'abonnement, un droit d'utilisation personnel et non cessible. Ses données, son logo, ses textes et son catalogue restent à lui ; il autorise NikalA à les utiliser pour fournir le service. Le compte Google™ créé pour lui à la mise en place est à son nom ; NikalA lui en remet les accès et retire les siens à la fin de l'abonnement. Les idées proposées par le client peuvent être reprises dans Zelus pour tous les clients.

13 Responsabilités

NikalA est tenue à une obligation de moyens, sans garantie de disponibilité chiffrée, et n'est pas responsable des interruptions des services tiers sur lesquels Zelus s'appuie : Hostinger™ (serveur), Airtable® (base de données), Telegram™ (messaging du bot), OpenAI™ (intelligence artificielle), TomTom® (temps de trajet), Google™ (compte Google™ du client, Google Maps™, stockage des sauvegardes), Stripe (paiements), les services publics consultés (annuaire des entreprises, VIES, Base adresse nationale, Météo-France), les plateformes de facturation électronique quand elles seront branchées, tout prestataire ajouté selon l'article « Sous-traitants ultérieurs » de l'accord de traitement des données, et les opérateurs de télécommunication et d'accès à Internet. Elle ne répond pas des dommages indirects, tels qu'une perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou de chance de signer un devis. Sauf faute lourde ou dolosive, sa responsabilité totale, toutes causes confondues, est limitée aux sommes payées par le client au cours des douze derniers mois. Les mentions et le modèle de conditions générales proposés par Zelus sont une aide et non un conseil juridique ou fiscal : le client les relit et les valide avant usage. Il reste responsable du contenu de ses devis et de ses factures (prix, taux de TVA, mentions propres à son métier, assurances).

14 Cartes, trafic et temps de trajet

Le tableau de bord affiche des cartes et l'état du trafic fournis par Google Maps. Leur utilisation est soumise aux Conditions d'utilisation supplémentaires de Google Maps (https://maps.google.com/help/terms_maps/) et aux Règles de confidentialité de Google (<https://policies.google.com/privacy>).

Le tableau de bord calcule des temps de trajet à partir de données et de services fournis par TomTom Global Content B.V. et ses fournisseurs (« données TomTom® »). Le client les utilise uniquement pour les besoins internes de son entreprise, sans les revendre, les distribuer, les concéder ni en faire un usage commercial. Les données TomTom® sont des informations confidentielles de TomTom® : le client ne les communique pas à des tiers, ne les copie pas sans autorisation et ne retire ni ne masque aucune mention de droit d'auteur, de marque ou de restriction. Il ne s'en sert pas pour créer ou aider à créer une base de données cartographiques, pour fournir à des tiers des informations concurrentielles sur TomTom®, ni pour la navigation aérienne ou par drone ou tout système à haut risque pour la santé ou la sécurité des personnes et des biens. TomTom® peut auditer le respect du présent article.

Les données TomTom® sont fournies « en l'état » et « avec tous leurs défauts » ; TomTom® et ses fournisseurs excluent toute garantie, expresse ou implicite, notamment de non-contrefaçon, de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'exactitude, de titre et d'adéquation à un usage particulier. Aucun conseil ni aucune information donnés par TomTom®, ses agents, ses salariés ou ses prestataires ne crée de garantie. Cette exclusion de garantie est une condition essentielle du présent article.

Ni TomTom® ni ses fournisseurs ne sont responsables envers le client des dommages accessoires, consécutifs, spéciaux, indirects ou exemplaires résultant du présent contrat, y compris le manque à gagner, le coût d'un remplacement, la perte d'usage ou l'interruption d'activité, même s'ils ont été avisés de la possibilité de tels dommages. Nonobstant toute disposition contraire, TomTom® et ses fournisseurs n'encourent aucune responsabilité pécuniaire envers le client, pour quelque cause et sous quelque forme d'action que ce soit, au titre du présent contrat.

Les engagements pris par le client dans le présent article bénéficient directement à TomTom®, qui peut les faire respecter directement auprès de lui.

15 Assistance

Par Telegram™ ou par e-mail, avec une réponse sous 1 jour ouvré.

16 Évolution vers l'application Zelus

NikaIA prépare une version application de Zelus, prévue en 2027 sans date garantie. Quand elle remplacera le service actuel, le client y passera sans frais de migration et

sans hausse de prix liée à ce passage : ses données seront reprises et les liens déjà envoyés à ses clients resteront valables. Les nouveaux prestataires qu'elle utilisera seront annoncés selon l'article « Sous-traitants ultérieurs » de l'accord de traitement des données.

17 Parrainage

Pour chaque nouveau client recommandé qui a payé sa mise en place et son premier mois, le parrain reçoit un mois d'abonnement offert, cumulable.

18 Modification des conditions

NikaIA peut modifier les présentes conditions. La nouvelle version est envoyée par e-mail au client 30 jours avant d'entrer en vigueur (2 mois pour un prix) ; le client peut résilier avant cette date.

19 Droit applicable et litiges

Le présent contrat est conclu entre professionnels et régi par le droit français. En cas de litige, les parties cherchent d'abord une solution amiable, par écrit. À défaut d'accord dans un délai de 30 jours, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun. Cette démarche amiable n'empêche ni une procédure d'injonction de payer ni une demande en référé.

Airtable® et TomTom® sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs ; Google™, Google Maps™, OpenAI™, Telegram™ et Hostinger™ sont des marques de leurs propriétaires respectifs. Leur citation sert à désigner les services utilisés et n'implique aucun partenariat ni aucune approbation de leur part.

Conditions particulières de l'offre fondateurs

F1 Qui est fondateur

Les 5 premiers clients qui commandent la formule « Intégral », jusqu'au 31 décembre 2026 (date que NikaIA peut prolonger), bénéficient de l'offre fondateurs. Le prix fondateur est appliqué automatiquement lors de la commande tant qu'il reste des places.

F2 Prix fondateur garanti

Le prix de 149 € par mois (1 490 € par an) pour la formule « Intégral » n'évolue pas, TVA comprise ou non, tant que l'abonnement n'est pas interrompu. Les options de Zelus

créées plus tard sont incluses. Les services de tiers facturés à l'usage, par exemple les frais d'une plateforme agréée de facturation électronique, n'en font pas partie : s'ils deviennent nécessaires, ils sont proposés au client à leur coût, et il est libre de les refuser. Le statut de fondateur se perd après une résiliation, ou après un impayé non régularisé 30 jours après la suspension du service ; un nouvel abonnement se fait alors au tarif normal.

F3 Engagement du fondateur

En contrepartie, le client fondateur rejoint le groupe Telegram™ des fondateurs et y signale les problèmes rencontrés et les améliorations utiles à son métier. Ses idées sont étudiées pour tous les clients ; elles ne constituent pas une commande de développement sur mesure. Les anomalies qu'il signale sont traitées en priorité, dans le cadre de l'obligation de moyens prévue à l'article 13.

Accord de traitement des données personnelles

Article 28 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

1 Parties et objet

Responsable de traitement : le client, identifié lors de la commande (dénomination, SIRET, adresse). Sous-traitant : RASPO Frédéric EI (NikaIA Automations), 72 avenue de l'Arbre Inférieur, 06000 Nice, SIRET 984 258 087 00019, contact@nikaia-automations.com, +33 6 19 25 19 02. Pour fournir le service Zelus, NikaIA traite, pour le compte du client, des données personnelles de ses propres clients, contacts et utilisateurs. Le présent accord, pris en application de l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD), fait partie des conditions de l'abonnement et s'applique pendant toute leur durée. La description des traitements figure en annexe 1.

2 Instructions du client

NikaIA ne traite les données que sur instruction documentée du client. La commande, les conditions de l'abonnement, le présent accord et l'usage que le client fait de Zelus (devis, factures, relances, programmation, photos, rapports) constituent ces instructions. Si le droit de l'Union européenne ou le droit français l'oblige à un autre traitement, NikaIA en informe le client avant de le faire, sauf si la loi l'interdit. NikaIA informe immédiatement le client si une instruction lui paraît contraire au RGPD. NikaIA

n'utilise les données à aucune autre fin, ne les vend pas, ne s'en sert pas pour sa prospection et ne les utilise pas pour entraîner un modèle d'intelligence artificielle.

3 Confidentialité

NikaIA veille à ce que toute personne autorisée à accéder aux données s'engage à les garder confidentielles. Aujourd'hui, seul Frédéric Raspo y a accès. Les données ne sont communiquées à aucun tiers en dehors des sous-traitants ultérieurs de l'annexe 2, qui n'y accèdent que pour fournir le service. Aucun outil d'intelligence artificielle autre que ceux de l'annexe 2 n'accède aux données du client.

4 Sécurité

NikaIA met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles décrites en annexe 3, adaptées au risque (article 32 du RGPD). Elle peut les faire évoluer, à condition de ne jamais réduire le niveau de protection.

5 Sous-traitants ultérieurs

Le client autorise NikaIA à recourir aux sous-traitants ultérieurs listés en annexe 2. NikaIA informe le client par e-mail, au moins 30 jours à l'avance, de tout ajout ou remplacement ; le client peut s'y opposer pour un motif légitime et, à défaut d'accord, résilier son abonnement sans frais ; les mois payés d'avance non servis lui sont alors remboursés. NikaIA impose à chaque sous-traitant ultérieur des obligations de protection des données équivalentes à celles du présent accord, dans la mesure où ses conditions le permettent (voir les cas de Telegram™ et de Google™ en annexe 2), et reste responsable envers le client de leur respect.

6 Transferts hors de l'Union européenne

Le serveur principal de Zelus est situé dans l'Union européenne. Certains sous-traitants ultérieurs de l'annexe 2 sont établis ou traitent des données hors de l'Union. Ces transferts se font avec l'une des garanties prévues par le RGPD : décision d'adéquation de la Commission européenne (dont le cadre de protection des données UE-États-Unis) ou clauses contractuelles types de la Commission européenne. Telegram™ fait exception : sa situation est décrite en annexe 2.

7 Droits des personnes

Les clients et contacts du client peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité) auprès du client, qui reste leur interlocuteur. Si une demande parvient à NikaIA, elle la transmet au client sous 5 jours

ouvrés, sans y répondre elle-même. NikalA aide le client à y donner suite : la plupart des corrections et suppressions se font directement dans Zelus ; pour le reste, NikalA intervient sur demande, sous 5 jours ouvrés.

8 Violation de données

NikalA notifie au client toute violation de données personnelles dans un délai maximal de 48 heures après en avoir pris connaissance, par e-mail et par Telegram™. La notification décrit la nature de la violation, les catégories et le nombre approximatif de personnes et de données concernées, ses conséquences probables et les mesures prises ou envisagées. Elle permet au client de prévenir la CNIL dans les 72 heures et, si nécessaire, les personnes concernées. NikalA ne communique pas elle-même avec la CNIL ni avec les personnes sans l'accord du client, sauf obligation légale.

9 Aide au client

NikalA fournit au client, sur demande, les informations utiles à la tenue de son registre des traitements et, le cas échéant, à une analyse d'impact ou à une consultation de la CNIL.

10 Sort des données à la fin de l'abonnement

À la fin de l'abonnement, quelle qu'en soit la cause, NikalA remet au client l'export de ses données dans un fichier (Excel ou CSV) ; les documents PDF et les photos sont déjà dans son propre Google™ Drive, qui reste à lui. Trente jours après la fin de l'abonnement, NikalA supprime les données du client de ses outils et de ceux de ses sous-traitants ultérieurs. Les sauvegardes de NikalA s'effacent d'elles-mêmes au plus tard 30 jours après leur création ; celles de ses sous-traitants ultérieurs suivent leurs propres cycles de conservation, sous les mêmes garanties de confidentialité. NikalA ne garde que ce que la loi l'oblige à conserver, et le confirme au client par écrit.

11 Documentation et contrôle

NikalA met à la disposition du client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent accord. Le client peut faire réaliser un audit, à ses frais, par lui-même ou par un auditeur tenu au secret, une fois par an au plus, avec un préavis de 30 jours. L'audit se fait d'abord sur pièces et à distance, sans accès aux données des autres clients de NikalA ; une vérification sur place est possible si une violation de données ou un manquement sérieux le justifie.

12 Obligations du client

Le client détermine les finalités et les moyens essentiels des traitements. Il veille à la licéité des données qu'il saisit dans Zelus, informe ses clients et contacts du traitement de leurs données (par exemple dans ses conditions générales de vente et sur ses devis), et ne saisit pas de données sensibles (santé, opinions, etc.) sans nécessité. Il garde la maîtrise de ses comptes : Telegram™, Google™, accès au tableau de bord.

13 Responsabilité et durée

Chaque partie répond des dommages causés par son propre manquement au RGPD ou au présent accord, dans les conditions de l'article 82 du RGPD et des conditions de l'abonnement. Le présent accord entre en vigueur à la commande, quand le client l'accepte, et prend fin avec la suppression des données prévue à l'article 10. Il est régi par le droit français ; en cas de litige, les parties cherchent d'abord une solution amiable et, à défaut, saisissent la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

Annexe 1 · Description des traitements

Élément	Description
Finalités	Préparer, envoyer, faire signer et relancer les devis ; établir, envoyer et relancer les factures ; programmer les chantiers et prévenir les clients ; ranger les photos et rédiger les rapports de chantier ; tenir le tableau de bord de l'activité du client.
Personnes concernées	Clients du client (particuliers, entreprises, copropriétés et leurs syndicats), contacts sur place, occupants des lieux d'intervention, utilisateurs du client (dirigeant, salariés, comptable).
Données traitées	Identité, civilité, fonction ; coordonnées (adresse, téléphone, email) ; adresses des chantiers ; SIREN ou SIRET ; contenu des devis et des factures, montants, paiements ; signature tracée en ligne, date et heure de la signature ; photos de chantier ; notes vocales et textes des rapports ; messages échangés avec le bot ; identifiant Telegram™ des utilisateurs.

Élément	Description
Données sensibles	Aucune donnée sensible au sens de l'article 9 du RGPD n'est demandée par Zelus.
Nature des opérations	Collecte par le client, enregistrement, organisation, conservation, consultation, mise en forme de documents, envoi par e-mail, transmission aux plateformes de facturation électronique quand elles seront branchées, effacement.
Durée	Pendant l'abonnement, puis 30 jours. Les journaux techniques d'exécution sont effacés au plus tard au bout de 7 jours, les sauvegardes de NikalA au plus tard au bout de 30 jours ; celles des sous-traitants ultérieurs suivent leurs propres cycles de conservation.

Annexe 2 · Sous-traitants ultérieurs autorisés

Prestataire	Rôle et lieu
Hostinger™ (Hostinger International Ltd, Chypre)	Serveur privé de Zelus : traitements, documents, sauvegardes. Centre de données : France (Paris) ; sauvegardes de l'hébergeur stockées en Allemagne. Union européenne.
Airtable® (Formagrid Inc., États-Unis)	Base de données du client (clients, chantiers, devis, factures). États-Unis : transfert encadré.
Telegram™ (Telegram Messenger Inc. et sociétés de son groupe)	Messagerie du bot utilisée par le client et ses utilisateurs ; les messages échangés avec le bot transitent par ses serveurs. Société établie hors de l'Union européenne, qui ne propose pas, à la connaissance de NikalA, d'accord de traitement aux éditeurs de bots ; sa politique de confidentialité prévoit des clauses contractuelles types pour les transferts au sein de son groupe (îles Vierges britanniques, Dubaï).
OpenAI™ (OpenAI Ireland Ltd ; OpenAI LLC, États-Unis)	Lecture d'un devis signé rapporté en photo, transcription des notes vocales et rédaction des

Prestataire	Rôle et lieu
	rapports, assistant de rédaction des e-mails. Données non utilisées pour l'entraînement. États-Unis : transfert encadré.
TomTom® (TomTom Global Content B.V., Pays-Bas)	Calcul des temps de trajet entre deux adresses de chantier, sur le tableau de bord. Union européenne.
Google™ (Google Ireland Ltd ; Google LLC, États-Unis)	Stockage, dans le Google™ Drive de NikalA, d'une copie hebdomadaire de sauvegarde du serveur, chiffrée par NikalA avant l'envoi : seule NikalA détient la clé, Google™ ne peut pas en lire le contenu. Copie effacée au bout de 30 jours. Compte non professionnel, sans accord de traitement propre ; serveurs dans l'Union européenne et aux États-Unis.

Ne sont pas des sous-traitants de NikalA : le compte Google™ du client (Gmail, Drive, Agenda, Contacts), qu'il détient en propre et que Zelus utilise en son nom ; Google Maps (fonds de carte et état du trafic), interrogé par le serveur de NikalA sans recevoir aucune donnée du client ; les services publics consultés sans transmettre d'autre donnée que l'adresse ou l'identifiant recherché (annuaire des entreprises, VIES, Base adresse nationale, Météo-France).

Annexe 3 · Mesures de sécurité

Domaine	Mesure
Accès au serveur	Accès au serveur réservé à NikalA, par clé cryptographique (aucun mot de passe) ; éditeur des automatisations protégé par mot de passe et double authentification ; autres services internes non exposés à Internet.
Chiffrement	Toutes les pages et tous les échanges passent en HTTPS (certificats renouvelés automatiquement).
Cloisonnement	Chaque client a sa propre base de données et son propre compte Google™ ; chaque traitement est rattaché à l'identifiant du client.
Liens envoyés	Les pages de signature, de photos et le tableau de bord sont protégés par des jetons secrets

Domaine	Mesure
	propres à chaque document ou à chaque client, qui peuvent être révoqués.
Secrets	Clés d'accès conservées dans un coffre-fort de mots de passe et dans la configuration chiffrée du serveur, jamais dans les documents ni dans le code partagé.
Sauvegardes	Sauvegarde quotidienne du serveur conservée 14 jours ; copie hebdomadaire chiffrée avant de quitter le serveur, dont seule NikalA détient la clé, déposée dans un Google™ Drive et effacée au bout de 30 jours ; sauvegardes de l'hébergeur ; aucune sauvegarde n'est gardée plus de 30 jours.
Journaux	Journaux techniques d'exécution effacés automatiquement au plus tard au bout de 7 jours ; alerte immédiate à NikalA en cas d'erreur.
Mises à jour et vulnérabilités	Mises à jour de sécurité du système appliquées automatiquement ; recherche mensuelle des vulnérabilités connues ; blocage des tentatives répétées de connexion.

Airtable® et TomTom® sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs ; Google™, Google Maps™, OpenAI™, Telegram™ et Hostinger™ sont des marques de leurs propriétaires respectifs. Leur citation sert à désigner les services utilisés et n'implique aucun partenariat ni aucune approbation de leur part.

Prix en vigueur à cette version

Prix hors taxes. NikalA ne facture pas de TVA aujourd'hui (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) : le prix affiché est le prix que vous payez. À l'année, 10 mois sont payés pour 12. Prix fondateur : 149 € par mois, prix final ; si NikalA doit un jour facturer la TVA, elle sera comprise dans ces 149 €. Prix garanti tant que votre abonnement continue.

Élément	Prix
Mise en place (une fois, à la commande)	990 €

Élément	Prix
Formule Essentiel	149 € par mois ou 1490 € par an
Option Pro	20 € par mois ou 200 € par an
Option Syndic	40 € par mois ou 400 € par an
Option Suivi de chantier	25 € par mois ou 250 € par an
Option Rapport de chantier	30 € par mois ou 300 € par an
Option Assistant des e-mails	15 € par mois ou 150 € par an
Formule « Intégral » (toutes les options)	249 € par mois ou 2 490 € par an
Offre fondateurs (formule « Intégral »)	149 € / mois (1490 € / an), prix final : si NikalA doit un jour facturer la TVA, elle sera comprise dans ces 149 € ; 5 premiers clients, jusqu'au 31/12/2026

Zelus est édité par NikalA Automations · RASPO Frédéric EI · Nice · SIRET 984 258 087 00019 · TVA non applicable, art. 293 B du CGI.